

2 août 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aide à la Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon pour la mise en place d'un dispositif de soutien aux foyers les plus impactés par la hausse du prix du fioul domestique

Lors de la discussion du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et après avoir été saisi par le président du Conseil Territorial, le député de l'archipel a sollicité le gouvernement afin de rendre le dispositif de soutien au fioul domestique applicable à Saint-Pierre et Miquelon.

Les conditions climatiques de l'archipel, qui contraignent la population de chauffer ses logements pendant la quasi-totalité de l'année, et le doublement du prix du fioul domestique depuis octobre 2020, rendent nécessaires la mise en œuvre d'un dispositif de soutien adapté à Saint-Pierre et Miquelon.

Jean-François CARENCO, Ministre délégué chargé des outre-mer, a donné son accord pour l'octroi d'un appui financier à la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, afin qu'elle mette en place un dispositif de soutien en faveur des foyers les plus impactés par la hausse du prix du fioul domestique.

Les modalités précises de ce soutien sont en cours de définition par la Collectivité territoriale, en concertation avec le préfet de l'archipel.